# Bulletin d’information

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Municipalité de Saint-Édouard**  MRC des Jardins-de-Napierville  Province de Québec |  | éLECTIONS MUNICIPALES 2021 |

### Élections municipales 2021

Calendrier électoral – les principaux rendez-vous

Saint-Édouard, le 11 février 2021 :  Afin de préparer la tenue des élections 2021 et de favoriser l’exercice de la démocratie édouaroise, vous retrouverez dans ce bulletin d’information les principaux rendez-vous du calendrier électoral. Plusieurs avis publics suivront dans les prochains mois pour vous informer.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prochaines étapes** | **Périodes** | **Informations** |
| Embauche du personnel électoral | Été 2021 | Vous serez invité dans les prochains mois à vous inscrire pour participer. |
| Dépôt d’une déclaration de candidature | Du 17 septembre au 1er octobre 2021 | Est éligible à un poste de membre du conseil de la municipalité toute personne qui a le droit d’être inscrite sur la liste électorale de celle-ci et qui réside de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins les 12 derniers mois le 1er septembre de l’année civile où doit avoir lieu une élection municipale. |
| Particularités :   * Propriétaires uniques ; * Occupants uniques ; * Copropriétaires ; * Cooccupants. | 3 octobre 2021 | **Dernier jour** pour les propriétaires uniques et les occupants uniques, pour transmettre à la Municipalité un avis écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt à Élections Québec. **Dernier jour** pour les copropriétaires et les cooccupants pour transmettre à la Municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale avant son dépôt à Élections Québec. |
| Commission de révision | Semaine du 16 au 23 octobre 2021 | Quiconque constate qu’il n’est pas inscrit sur la liste électorale alors qu’il pourrait l’être doit, s’il désire exercer son droit de vote, se présenter devant la commission de révision compétente pour faire une demande d’inscription.  Quiconque constate qu’il est inscrit sur la liste électorale alors qu’il ne devrait pas l’être doit se présenter devant la commission de révision compétente pour faire une demande de radiation.  Quiconque constate qu’il est inscrit sur la liste électorale alors qu’il désire ne pas l’être doit se présenter devant la commission de révision compétente pour faire une demande de radiation. Il peut, dans le cas où il est domicilié sur le territoire de la municipalité, demander que sa radiation ne soit considérée qu’aux fins de la tenue d’un scrutin municipal.  Quiconque constate qu’il est inscrit sur la liste électorale à l’égard d’un domicile, d’un immeuble ou d’un établissement d’entreprise alors qu’il devrait l’être à l’égard d’un autre, doit se présenter devant la commission compétente pour faire une demande de radiation et, s’il désire exercer son droit de vote, une demande d’inscription. |
| Jour du vote par anticipation | 31 octobre 2021 | L’électeur doit établir son identité à visage découvert en présentant :   * sa carte d’assurance maladie ; * son permis de conduire ; * son passeport canadien ; * **ou** tout autre document qui a été délivré par le gouvernement, un de ses ministères ou un de ses organismes. |
| Jour du scrutin | 7 novembre 2021 | Idem au vote par anticipation. |

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez appeler le 1-888-353-2846 ou visiter le site Internet : www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/

Catherine Rochefort, Présidente d’élection